



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'**avis de motion** ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 11 février 2023.

Projet de règlement 2023-02 Concernant la démolition d'immeuble

Que le projet de règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion : Le 21 février 2023

Donné à Authier, ce 22 février 2023

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale de la Municipalité d'Authier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie, à chacun des endroits suivants le 22 février 2023.

Bureau municipal d'Authier
Sur le site des boîtes postales à Authier
Site internet de la municipalité
Page Facebook de la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 février 2023

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière